

Sujets Islamiques - Extraits islamiques :(004) La différence entre instinct naturel et attitude réelle.

Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

La différence entre instinct naturel et attitude réelle.

Louange à Allah, Le Seigneur de l'univers, que la Miséricorde et la Paix soient accordées à notre maître Mohammad, le fidèle à ses promesses et l'honnête.

L'instinct naturel désigne exactement une disposition naturelle à adopter le Vrai, non à être dans le vrai.

L'instinct naturel implique que tu apprécies la probité non que tu sois probe.

Tel est le concept de l'instinct naturel.

L'instinct naturel est une impulsion innée qui excite à aimer l'équité, mais non à être équitable.

A l'exemple des bandits qui pillent une maison, à l'issue de leur pillage, leur chef leur demande de distribuer le butin avec équité.

L'instinct naturel est une structure psychique qui s'allie avec la Loi divine

((Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes))

AR-RŪM (LES ROMAINS) : 30

Toute personne sur terre apprécie la perfection, mais ne peut l'incarner, tel est l'instinct naturel ; alors que l'attitude réelle serait d'être parfait.

En d'autres mots, aimer la justice appartient au domaine de l'instinct naturel ; être juste traduit l'attitude réelle proprement dite.

Aimer la probité appartient au domaine de l'instinct naturel ; être probe traduit l'attitude réelle proprement dite.

Louange à Allah, Le Seigneur de l'univers